

INTER *action* COMMUNAUTAIRE

Bulletin de liaison en intervention communautaire en CLSC

Numéro 64 • Automne 2003



Sur le terrain

Ressources intermédiaires pour personnes âgées
par Gilles Beauchamp 3

Sécurité alimentaire et réalités locales
par Isabelle Barbeau et Anne-Renée Simoneau 5

Prise de conscience collective
par Jocelyn Robert 7

Un code d'éthique du maintien dans la communauté
par Serge Émond 9



Débats

Réforme mal inspirée en vue
par Jacques Fournier 10

Quatorze raisons de ne pas fusionner
..... 10

Déjeuner-causerie sur les conditions de travail
..... 11

Lettre aux députés libéraux
par la Coalition Solidarité Santé 12

Trop de réunions? Trop de concertation?
..... 13

L'aide juridique doit être réformée
..... 14



Vie associative du RQIIAC

Pierre Duguay, un gars sympathique
par Roger Côté 15

Les quinze ans du RQIIAC
par René Lachapelle 16

Des nouvelles de la Mauricie/Centre-du-Québec
par Mario Guilbert 18

L'o.c. et la nouvelle conjoncture
par René Lachapelle 19

Rapport sommaire de la Semaine nationale
par Isabelle Barbeau 20

Les onze "Compagnons de route"
..... 22

Chronique du lièvre
..... 24

Contre les fusions mal inspirées: passons à l'action!

voir page 10

Ressources intermédiaires (RI) pour personnes âgées : c'est urgent !

par Gilles Beauchamp, organisateur communautaire
CLSC Hochelaga-Maisonneuve

Afin de soutenir la réflexion du réseau des CLSC de la région de Montréal, on m'avait demandé de soumettre un document d'analyse. Vous trouverez ici l'essentiel du document produit au début janvier 2003. La Régie régionale prévoyait développer des centaines de places en ressources intermédiaires... mais la Régie régionale ne prévoit plus grand chose pour le moment ! Restent que les besoins sont encore là, et la situation des personnes en perte d'autonomie hors des ressources accréditées est toujours insoutenable.

S'il y avait au Québec, en 2002, quelque 47 344 places en CHSLD (publics et privés), RI et RTF (ressources de type familial), on évaluait à près de 100 000 les places en résidences privées, dites *sans permis*. Un ensemble recensé par le ministère et les régies en 1994, qui avait alors

dénombré 2 349 résidences totalisant 78 141 places (RVGQ, vol.1 p. 20).

Si toutes ces places en résidences privées n'accueillent pas des personnes en perte d'autonomie, une évaluation sérieuse réalisée dans la région de Sherbrooke en 1995 faisait état de 64 % de la clientèle hébergée comme étant en perte d'autonomie. "44 % des propriétaires ont affirmé garder un résident devenu trop lourd pour les services disponibles, une proportion qui grimpe à près de 60 % dans les petites résidences". (Bravo *et al.*, 1998, p. 148, cité par Charpentier, p. 33).

Les CLSC ne sont pas sans connaître la situation puisqu'ils sont **légalement responsables** des services à offrir dans ces "domiciles", une responsabilité encore réaffirmée dans les Orientations du Ministère en avril 2001. Une "responsabilité" qui n'implique pas pour

autant que les services soient rendus adéquatement, puisque dans son dernier rapport, le Vérificateur général du Québec soulignait : "L'information recueillie concernant 21 dossiers de personnes en attente d'hébergement d'un territoire et logées dans des résidences privées sans permis a révélé que, dans une proportion de 71 p. cent, elles ne recevaient aucun service du CLSC. Dans les autres cas, les services se limitaient à de l'aide au bain une fois par semaine." (RVGQ 2002, vol. 1, p. 41). Nous soulignons : ces personnes étaient **en attente de placement** et donc devaient se trouver en perte d'autonomie importante. De deux choses l'une : ou bien les CLSC ont dans ces dossiers fait preuve d'un manque grave à leurs responsabilités ou bien (dans un contexte de rareté de ressources), il fut jugé que la



Interaction communautaire
C.P. 209, Succursale Rosemont
Montréal, QC H1X 3B7



Éditeur du bulletin

Le Regroupement québécois des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC (RQIIAC)

Site Internet

<http://www.rqiiac.qc.ca>

Rédacteur en chef

Jacques Fournier
(450)651-9832 poste 323
jacques.fournier@rrss16.gouv.qc.ca

Abonnements

Marc De Koninck
écrire à la boîte postale
ou par télécopieur:
(418) 648-6736

Comité de lecture

Maria Cengarle
Jacques Fournier
Jean-Pierre Frick
Marie-Josée Lamarre
Luc Lapointe
Gérard Talbot

Collaborateurs

Isabelle Barbeau
Gilles Beauchamp
Roger Côté
Coalition Solidarité Santé
Serge Émond
Mario Guilbert
René Lachapelle
o.c. CLSC La Presqu'Île
Jocelyn Robert
Anne-Renée Simoneau

Responsabilité

Les articles n'engagent que leur auteur et reflètent la richesse de nos débats.

Abonnements

(un an - trois numéros)

Étudiants (*avec preuve*) 15 \$
Individus 25 \$
Groupes communautaires 30 \$
Établissements 35 \$
Outre-mer 40 \$
(voir coupon à l'avant-dernière page)

Permission de reproduire

Dans une autre publication, en mentionnant la source et en nous faisant parvenir copie.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0847-2610

résidence privée, même sans permis, accomplissait un travail suffisant.

Notre objet n'est pas ici de faire le point sur la question des résidences privées "sans permis". Cela a été fait par Michèle Charpentier, dans son ouvrage publié il y a quelques mois aux Presses de l'Université du Québec *Priver ou privatiser la vieillesse*. Malgré un titre provocant, le document ne vise pas à promouvoir la privatisation mais bien à forcer la reconnaissance d'un état de fait : il y a au Québec des dizaines de milliers de personnes qui sont en perte d'autonomie vivant dans des ressources à qui notre réseau de santé n'a pu jusqu'à présent reconnaître un statut satisfaisant.

À notre avis, le développement d'un réseau souple mais consistant de **ressources intermédiaires** pourrait nous permettre à la fois de reconnaître l'expertise réelle de plusieurs de ces résidences privées tout en y injectant des sommes qui en favoriseraient l'accessibilité. Non pas que toutes les nouvelles RI devraient originer de ces résidences privées mais bien qu'une partie d'entre elles pourraient être ainsi reconnues et soutenues pour continuer de faire ou mieux faire ce qu'elles font déjà.

La situation actuelle de "sans permis", avec ce que cela implique de menace potentielle d'éviction, ne prédispose pas ces résidences (ou les clientèles qu'elles hébergent) à faire appel aux services publics responsables de la santé des résidents en pertes d'autonomie, soit les CLSC.

Deux clientèles pour les RI

La mise en place de RI peut être vue comme un moyen d'atteindre l'objectif d'alourdissement des clientèles hébergées en CHSLD (60 % de 2,5 h +). Encore en 2000-2001, quelques 584 personnes (17 % des entrées) furent admises en CHSLD même si elles avaient besoin de moins de 1,5 heures/soin par jour, 56 % d'entre elles n'ayant pas besoin de surveillance continue. On peut penser que le développement des RI permettrait de répondre à priori à ces clientèles.

Pour les CLSC qui supportent à domicile des clientèles s'alourdissant, certaines en attente d'hébergement ou d'autres qui ne sont pas "assez lourdes" pour espérer un hébergement en CHSLD mais ne bénéficient pas d'un milieu adéquat

ou sécuritaire..., il est quelquefois nécessaire de référer vers des ressources "sans permis" ou encore on tente de pallier pour un milieu inadéquat avec les limites que l'on sait pour notre réseau de services à domicile.

Qu'un nombre substantiel de places en RI soient développées, soutenues financièrement et professionnellement par le réseau public, et il ne sera plus nécessaire d'orienter des personnes en perte d'autonomie vers des "sans permis".

La mise en place de telles ressources libérerait les CLSC de la charge de ces cas plus lourds qui ne trouvent pas de place actuellement dans les CHSLD. Les services non professionnels seraient repris par la RI (dont on répète à plus d'une reprise, qu'ils ne sont pas, mais vraiment pas responsables des services professionnels) alors que ces services seraient financés à même les budgets de développement des RI et alloués aux établissements responsables (CHSLD ou CLSC). En effet, les budgets associés à la création de places en RI impliquent des budgets alloués aux établissements désignés pour les charges administratives et professionnelles que cela représente.

Au moment où la Régie s'apprête

(s'apprête-t-elle ?) à lancer un appel au développement "massif" de plusieurs centaines de places (on parle même de mille places – ce qui ne ferait que ramener Montréal dans la moyenne québécoise), la question de la reconnaissance des CLSC comme "établissements désignés" devrait clairement guider à moyen terme la stratégie et ce, dans l'intérêt des objectifs de développement des RI : non seulement les CLSC sont-ils toujours professionnellement responsables des clientèles à domicile, en résidences privées "sans permis" ... mais ils sont aussi les plus au fait des ressources du milieu pouvant devenir "porteurs de projets" de RI.

L'expertise des CLSC en matière de concertation et de développement communautaire pourrait être ici d'une grande utilité pour faire lever des projets et les mener à terme.

Des ressources diversifiées – à inventer

Clairement, le législateur, en adoptant le cadre de référence définissant les ressources intermédiaires, a tenu à y inclure **souplesse et diversité** : on identifie quatre types d'organisation résidentielle (ap-

Présentation

Interaction communautaire fait en moyenne 36 pages. Autant notre précédent numéro, avec ses 56 pages, avait atteint un volume impressionnant, autant ce numéro semble peu abondant. Mais la matière n'en est pas moins intéressante pour autant!

En octobre, le ministre de la Santé et des Services sociaux présentera vraisemblablement un projet de loi pour forcer les fusions d'hôpitaux, de CLSC et de CHSLD. Le ministre a un mandat pour abolir les Régies régionales mais en a-t-il un pour abolir les CLSC? (car diluer le CLSC dans l'hôpital, c'est lui faire perdre son caractère spécifique).

Il est encore temps de réagir. Tiens, si nous organisations des référents sur les fusions dans nos établissements...

Date de tombée du prochain numéro: le 5 décembre.

Jacques Fournier
pour le comité de lecture

partement supervisé, maison de chambres, maison d'accueil, résidence de groupe) en plus d'ajouter un "autre type résidentiel" afin de soutenir "de nouveaux modèles organisationnels permettant de répondre adéquatement à l'évolution de la pratique et des besoins des usagers".

Dans un document daté du 14 février 2001 et intitulé "Normes résidentielles pour le développement, la sélection, l'accréditation et l'évaluation des ressources intermédiaires rattachées au réseau de l'hébergement recevant au maximum 20 personnes en perte d'autonomie", le Service aux personnes âgées de la Régie régionale de Montréal définit un ensemble de normes qui veulent assurer la qualité de l'environnement et des conditions de vie offertes aux personnes logées dans les RI. On indique d'entrée de jeu (point 2, page 6) que "toutes les ressources intermédiaires doivent offrir une accessibilité universelle et aussi des espaces adaptés pour les clientèles en fauteuil roulant ou en perte d'autonomie. Le respect de cette exigence par la ressource permet d'éviter que les personnes résidentes soient orientées vers un autre milieu à cause d'une mobilité réduite." Le reste du cahier est de même ordre : contrôle sur les taux d'humidité, couleurs des murs, largeur des corridors... Nous le disions, il s'agit de "mini CHSLD".

Si on ne peut qu'être d'accord avec les principes d'un tel cahier de normes, il conviendrait d'en revoir l'application si la sévérité de telles normes empêche la création de ressources mieux adaptées à la situation vécue et aux besoins des personnes en perte d'autonomie : autrement dit, dans l'attente d'un idéal inatteignable (à cause des contraintes imposées), on laisse les gens dans des conditions pires que celles qu'ils pourraient connaître dans des RI "non idéaux" mais bien réels.

Cette approche nous semble d'autant plus souhaitable que l'échelle de rétribution prévue pour les RI s'étale de 9,13 \$ à 100,33 \$ par jour. Ce qui nous indique que certaines RI pourraient être conçues

ou reconnues comme apportant un niveau de services limité (contre une rémunération limitée) pour répondre à des besoins limités : surveillance, repas, gîte...

On peut souhaiter que des personnes en perte graduelle d'autonomie n'aient pas à changer de place plusieurs fois... mais si c'est au prix de ne pas répondre à leurs besoins jusqu'à ce qu'elles soient admissibles en CHSLD, c'est tout le concept de RI qui est remis en cause.

Je terminerai sur une citation assez longue du livre de Michèle Charpentier.

Le droit d'accès aux services, de même que les obligations qui s'y rattachent, n'ont de portée que dans le cadre de la LSSS et ne lient que les établissements publics ou agréés. Malgré des principes généraux d'universalité, d'accessibilité et de gratuité, leur

exercice est soumis à de multiples réserves et conditions (énoncées explicitement à l'article 13) qui en minimisent grandement la portée (Molinari, 1996; Lajoie, 1994). Le resserrement des critères d'admission en institution publique (CHSLD) et d'allocation des services de soutien à domicile (CLSC), auxquels les résidents en perte d'autonomie auraient théoriquement droit, n'en sont que quelques exemples. Le vérificateur général du Québec, dans son rapport à l'Assemblée nationale pour l'année 2001-2002, consacre un chapitre entier pour illustrer et dénoncer le manque de services d'hébergement offerts aux personnes en perte d'autonomie. Ces travaux démontrent clairement que les CLSC ne sont pas en mesure d'offrir les services à domicile aux résidents en perte d'autonomie, même à ceux en attente d'hébergement en CHSLD (Vérificateur général du Québec, 2002). Dans ce contexte de rareté des ressources publiques et de vieillissement de la population, l'interdiction pour les résidences privées d'héberger des personnes en perte d'autonomie et d'exercer des activités propres à la mission d'un CHSLD apparaît inappropriée et anachronique. Quand l'illégalité tend à devenir la règle, il y a lieu de remettre en

cause la légitimité de la norme. (Priver ou privatiser la vieillesse, Michèle Charpentier, PUQ 200, p. 69)

La mise en place d'un ensemble diversifié et compétent de ressources intermédiaires d'hébergement liées contractuellement aux réseaux des CLSC et CHSLD m'apparaît comme le seul moyen de répondre rapidement aux besoins des aînés en perte d'autonomie, tout en réaffirmant la responsabilité publique en matière de services sociaux et de santé.

Documents pertinents à la réflexion sur les ressources intermédiaires

- Orientations ministérielles sur les services offerts aux personnes âgées en perte d'autonomie, février 2002, MSSS *
- Rapport du vérificateur général du Québec, 2001-2002, tome 1 *
- Ressources intermédiaires. Cadre de référence, avril 2001, MSSS *
- Normes résidentielles pour le développement, la sélection, l'accréditation et l'évaluation des ressources intermédiaires rattachées au réseau de l'hébergement recevant au maximum 20 personnes en perte d'autonomie, février 2001, Services aux personnes âgées, Régie régionale de Montréal
- Guide d'interprétation : les services offertes à l'intérieur d'une ressources intermédiaire, mai 2002, par les régies régionales et le MSSS
- Cadre de référence pour la reconnaissance des ressources intermédiaires et de type familial de la région de Montréal-centre, novembre 2000, Direction de la programmation et de la coordination, SOCRITF
- Échelle de rétribution des ressources intermédiaires, circulaire MSSS 2001-022 *
- Le Tableau de bord central de la Régie régionale de Montréal, Le défi de l'accès, l'an 3, janvier 2002 *
- Définition des établissements, des ressources d'hébergement et des résidences privées dans le contexte de leur réglementation, septembre 1993 (juin 2002), Régie Mtl *
- Priver ou privatiser la vieillesse? Entre le domicile à tout prix et le placement à aucun prix, Presses de l'Université du Québec, automne 2002, Michèle Charpentier

Les documents marqués d'un * sont disponibles sur Internet. Pour une version avec hyperliens de ce texte, voir le carnet Web de l'auteur :

<http://radio.weblogs.com/0101569/gems/LesRIetlesCLSC.htm>

Des ressources diversifiées à inventer

Concilier les aspirations régionales et les réalités locales, est-ce possible en sécurité alimentaire ?

par *Isabelle Barbeau,*
CLSC & CHSLD Grande-Rivière
et *Anne-Renée Simoneau,*
CLSC & CHSLD de Gatineau

La sécurité alimentaire : concept qui a été repris sous plusieurs angles. Nous vous proposons dans cet article des réflexions sur le processus régional de monitoring de la sécurité alimentaire en Outaouais. Comme la démarche a été coordonnée régionalement et que le monitoring se vit localement, nous vous raconterons les forces, les embûches, les défis, les enjeux vécus dans notre région par cette démarche.

Des organisateurs communautaires siègent à la Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais (TCFDSO) depuis ses débuts, en 1996. En tant qu'artisans de l'action locale, les o.c. et leurs partenaires de la TCFDSO vivent depuis ce temps, le grand défi de développer une concertation régionale entre territoires qui se distinguent, tant au niveau socio-économique que dans les préoccupations qui habitent ces milieux.

Origine et structure : La démarche s'organise

En 1998, des nutritionnistes de chez-nous ont fait connaître l'expérience montréalaise de monitoring et éveillé l'intérêt des organismes de l'Outaouais à démontrer que la pauvreté et la faim sont présents dans notre milieu. La TCFDSO souhaite alors initier ce projet dans la région.

C'est en septembre 1999 que les nutritionnistes et organisateurs communautaires de chaque CLSC acceptent de prendre le leadership et d'agir à titre de porteurs de dossier au niveau local.

En tant qu'o.c. en CLSC, nous débutons le projet dans l'espoir de réussir, une fois pour toutes, à orchestrer régionalement un processus qui naît des besoins et des convictions locales, et dont l'impact se mesure à petite échelle !

L'aventure de la mobilisation locale

commence, en formant des comités locaux, qui regroupent des organismes communautaires, paroisses, conférences Saint-Vincent de Paul, municipalités, CLE, citoyens et autres collaborateurs.

De plus, la TCFDSO met sur pied un sous-comité qui regroupe les porteurs de dossiers en CLSC, pour jouer un rôle d'échange et de soutien entre territoires, dans le cadre de cette grande démarche.

Le déroulement : une négociation entre le local et régional... et quelques surprises

C'est à travers une démarche de cueillette, d'analyse et de validation des données portant sur l'insécurité alimentaire dans leur communauté que les comités locaux entament une mobilisation en vue d'identifier et de mettre en place les solutions les plus appropriées à leurs problématiques.

Les coups de pousse

Un bref regard sur notre démarche nous permet de cerner les facteurs de réussite au niveau local. D'abord, la diffusion des résultats à l'échelle locale suscite un éveil dans la communauté : les associations locales, élus et acteurs socio-économiques sont sensibilisés aux réalités locales. L'intérêt et la mobilisation des acteurs locaux viennent de plusieurs milieux, compte tenu des multiples déterminants de la faim (loge-

ment, approvisionnement, transport et emploi). Cette mobilisation suscite l'énergie des participants dans la poursuite des travaux.

De plus, la mise sur pied de projets concrets et la créativité de ces initiatives motivent les participants dans la continuité de cette aventure.

Les barrières à franchir

Au chapitre des défis, nombreux furent les écueils sur la route vers la sécurité alimentaire. Le manque de ressources (en CLSC et ailleurs), l'intérêt des représentants du milieu et l'agenda chargé de certains o.c. ont affecté le déroulement du projet, notamment dans les milieux ruraux et semi-ruraux, qui sont d'ailleurs très peu présents au sein de la TCFDSO.

Pour les gens qui préfèrent l'action concrète à l'intellectualisme, le processus de réflexion dans la cueillette et la validation des données a affecté l'intérêt de certains membres des comités locaux.

De plus, chaque comité a mis sa saveur locale dans la démarche. Par exemple, certains ont, autour de leur table, l'expertise des

gens qui vivent l'insécurité alimentaire, alors que cet objectif ne fut pas abordé par d'autres. Cette réalité a d'ailleurs été observée dans les deux événements de rassemblement régional (voir ci-bas), qui visent à (ré)impliquer les citoyens dans

La démarche
de la Carte
communautaire
de la faim au
niveau local a
vraiment
dynamisé les
milieux

la mise en commun des besoins et la priorisation des pistes d'action régionales. Cette mise en commun est difficile, compte tenu de la diversité des territoires.

Un contexte socio-politique favorable ...

Vers le milieu et la fin du processus, notre gouvernement annonce un discours qui favorise le développement de la sécurité alimentaire comme moyen de lutter contre la pauvreté.

S'ensuivent des consultations régionales sur la pauvreté, des programmes de financement pour des initiatives en sécurité alimentaire, et l'élaboration de la Loi sur l'élimination de la pauvreté. Ce contexte permet aux groupes locaux de la Carte communautaire de la faim et à la TCFDSO de positionner les enjeux de la faim, alimentés par la mise en commun des résultats locaux du projet.

Au niveau local, la fusion municipale de la Ville de Gatineau, grâce à des processus de consultation et de révision des politiques, permet aux groupes locaux d'exprimer la réalité des gens qui subissent la faim. Tous ces événements sont donc des plates-formes qui permettent aux groupes locaux d'exprimer les besoins recueillis localement, pour proposer des actions qui favorisent l'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Un double impact : conscientisation et action au niveau local

En bout de processus, cette démarche a des résultats sur le niveau de conscientisation de la région. Le monitoring a permis aux comités locaux et à ses participants de parfaire leurs connaissances et d'être mieux outillés pour les exercices de représentation et de conscientisation.

De plus, certains groupes locaux développent des initiatives qui répondent aux besoins identifiés, notamment en matière de sécurité alimentaire (groupes d'achats alimentaires et cuisines collectives), mais aussi en loisirs Quel impact concret !

Les suites du monitoring : comment passer du local au régional ?

C'est en voulant identifier les pistes

d'actions régionales que les membres de la TCFDSO organisent un premier rassemblement le 16 octobre 2002. Cette mise en commun des réalités locales nous propose des constats sur les manques, notamment en lien avec la sécurité alimentaire, mais aussi avec d'autres besoins : logement, transport, emploi, etc. Nous restons sur notre appétit ...

Ensuite, la journée du 4 mars 2003 nous a permis d'élargir la participation aux groupes locaux, acteurs intersectoriels, citoyens et groupes de défense des droits. C'est ainsi que nous raffinons les idées du 16 octobre pour proposer des pistes concrètes ayant un rayonnement régional sur l'insécurité alimentaire.

Depuis, l'exercice de planification stratégique de la Table régionale a inclus les recommandations faites par la communauté lors de cette journée, il reste maintenant à la Table et à ses membres d'assurer les suivis nécessaires.

Éléments de réflexion en guise de conclusion

La démarche de la Carte communautaire de la faim au niveau local a vraiment dynamisé les milieux; cependant l'arrimage avec le régional reste difficile. Les préoccupations locales portent sur la faim, la disponibilité des aliments, la mise sur pied d'alternatives au dépannage alimentaire, et la mise en commun de ces préoccupations nous permet d'identifier que l'emploi, le logement et le transport sont des besoins prioritaires pour l'ensemble de la région.

Alors que les préoccupations locales portent sur les besoins de base et que les cibles régionales portent sur des enjeux socio-économiques, comment allons-nous unir les forces locales dans l'actualisation des priorités régionales ? Est-ce que les préoccupations locales peuvent trouver leur porteur au niveau régional dans des actions orientées sur le socio-politique ?

Comment la TCFDSO portera-t-elle le flambeau afin de dynamiser la mobilisation régionale ? Les acteurs locaux devront peut-être se sentir un peu plus concernés et y mettre de l'énergie.

Enfin, peut-être avons-nous des attentes trop élevées quant à la conciliation régional-local ?

Donnez des nouvelles de votre région!

Racontez-nous où en sont vos projets...

Date de tombée du prochain numéro

le 5 décembre prochain

Prise de conscience collective**De la réflexion à l'action,
des petits pas qui cheminent bien**

par *Jocelyn Robert, travailleur communautaire
CLSC-CHSLD Champagnat de la Vallée des Forts (Saint-Jean-sur-Richelieu)*

L'aventure débute à l'automne 2000. C'est dans un contexte économique et social marqué de points d'interrogations que le service d'action communautaire et son chef de programme ont pris l'initiative d'essayer de mettre un peu de lumière dans un monde lui-même confus. Sommet des Amériques, ZLÉA, lois du marché, surconsommation, profits records, *maquiladoras*, néo-libéralisme, des mots qui annoncent du changement, mais quels changements? Les enjeux de cette libéralisation des marchés sont aussi nombreux que les confusions qu'ils génèrent. Tous entendent parler de la libéralisation des marchés, mais jusqu'où en voit-on les retombées dans notre quotidien?

La pauvreté et l'appauvrissement, qui sont les deux grands gagnants de la course aux profits, sont ressentis dans tous les milieux et touchent tout le monde de façon directe ou indirecte. C'est pour cette raison que nous avons convenu qu'il était temps de prendre un temps d'arrêt afin de pouvoir en parler collectivement. Mais comment faire pour créer un espace favorable à une réflexion dans un domaine qui n'a pas de frontière concrète? Le défi était de taille! C'est pour cela que la première initiative était de s'arrêter sur des objectifs réalistes. Il est impossible de faire le tour de la question, mais on peut ouvrir quelques brèches, réfléchir ensemble et s'inter-influencer sur des gestes pour les contrer. Le tout en ayant en tête

que chaque petite action viendrait contribuer positivement au développement dit global. De façon concrète, les objectifs étaient de :

- réfléchir ensemble sur la pauvreté et sur le phénomène de l'appauvrissement;
- voir comment la pauvreté nous affecte comme intervenant, à travers notre clientèle et comme individu;
- voir également comment la pauvreté et le phénomène de l'appauvrissement se vivent dans le Haut-Richelieu.

**Les participants
ont non seulement
pris conscience des
enjeux mais sont
passés à l'action**

Avant même de mettre en marche une activité, nous nous devions de faire l'inventaire de nos propres connaissances sur le sujet ainsi que sur l'analyse que nous en faisons. Le principe de base était de développer une activité qui devait s'inscrire dans une démarche continue échelonnée dans le temps. L'exercice démontrera, en cours de route, que cette mise à niveau au sein de l'équipe se fera tout au long des activités et même encore aujourd'hui. Au printemps 2001, la première activité, une journée de réflexion et d'échange sur la pauvreté, était offerte aux employés de l'établissement. L'idée n'était pas de continger l'activité, mais nous avons cru pertinent de débiter dans notre cour.

D'entrée de jeu, une projection vidéo du film "Turbulence" de Carole Poliquin suivie d'un échange sur ce dernier. Celui-ci fait un tour rapide des effets de la

mondialisation, tant au niveau global que local. Par la suite, du travail en atelier sur des questions touchant le visionnement, suivi d'un retour en plénière. Après un avant-midi très conscientisant, les participants étaient conviés à prendre le dîner au Resto-Pop (restaurant populaire), ressource dont la mission consiste à rendre accessible une nourriture de qualité à prix abordable et à briser l'isolement.

En après-midi, la présentation d'une production maison sur le thème "la dignité" nous permettait d'aborder le phénomène de l'appauvrissement sous un autre angle, celui des valeurs humaines. Comme pour l'avant-midi, le travail en atelier et le retour en plénière fut très enrichissant et coloré de valeurs personnelles.

Au cours de la journée, des statistiques locales extraites du document "Portrait de la pauvreté dans la MRC du Haut-Richelieu", ont été présentées aux participants afin de valider leurs perceptions de la réalité.

Pour conclure la journée, les participants ont été invités à échanger sur des pistes de solutions possibles. Sous forme de rappel de la journée, les participants étaient invités à formuler une ou des actions qu'ils souhaitaient accomplir, de façon individuelle ou collective, susceptibles d'apporter du soutien aux gens plus démunis. Dans le sillon du sommet des Amériques (avril 2001), un morceau de carton à l'effigie d'une clôture est remis aux participants afin qu'ils puissent, sur une base volontaire, mettre sur papier leurs actions. Dans le but de re-créer l'ambiance, le kiosque d'information aménagé dans le local comportait son périmètre de sécurité.

Suite à sept journées et 120 participants, les membres de l'équipe peuvent soulever les constats suivants :

- Les participants ont rapporté qu'ils ont été touchés au-delà de leur rôle d'intervenant; ils ont été touchés comme parents et individus. Certains des participants ont même été ébranlés dès le premier exercice.
- Au début des rencontres, la sensation d'impuissance face au phénomène était palpable. Le bout de "clôture" a donc joué, pour certains, un rôle de rappel du processus qui les a conduits à vouloir mettre en pratique un geste concret au quotidien.

Les suites

Pour faire suite à ces journées, dans le but de savoir comment, dans le quotidien, les actions retenues cheminaient, un dîner-causerie a été planifié. Une synthèse des journées comprenant les mots clés et les pistes de solutions identifiées par les participants lors des journées, a été présentée et une discussion sur les suites a démontré que l'engouement pour mettre sur pied des actions collectives n'avait pas tari.

De façon individuelle, beaucoup de petites actions étaient en marche, telles que :

- l'achat de produits québécois et locaux;
- Sensibilisation des membres de la famille et de l'entourage;
- l'achat de produits équitables, etc.

Sur une base collective, les participants ont décidé de former des comités de travail :

- Un groupe d'achat de produits équitables;
- un babillard d'information;
- un comité de dîner-causerie, etc.

Parmi les pistes de solutions retenues par les participants, une consistait à l'achat de fonds éthiques. Le mois de janvier étant propice aux placements (REER), un dîner-causerie sur les placements éthiques fut organisé. Une personne ressource du diocèse St-Jean-Longueuil ayant fait plusieurs recherches sur ce type de placement est venue nous faire part de sa réflexion sur le sujet.

La seconde étape

Dans le plan initial, une suite était prévue à la réflexion. Au printemps 2002,

une demi-journée a été mise sur pied afin de mettre l'accent sur les actions concrètes. Tant au niveau individuel, collectif, que du milieu communautaire, les actions porteuses d'espoir se devaient d'être mises en lumière. C'est dans cette optique que la demi-journée a été planifiée.

Demi-journée

L'objectif était de montrer et de susciter la participation à des actions pour contrer ou éliminer la pauvreté. La demi-journée s'est déroulée par le biais des activités suivantes :

- Droit de parole: activité où les participants avaient à personnifier un personnage (ex : un chômeur, une infirmière, une mairesse, etc.)
- Vox pop individuel, vox pop collectif : pour les deux vox pop, encore une fois les membres du service d'action communautaire, caméra en main, sont allés rencontrer des personnes et des organisations afin de leur demander une question toute simple, mais comment lourde de conséquences : "Qu'est-ce que vous faites pour aider les pauvres ou pour contrer la pauvreté ?"
- Travail en atelier : courte mise en scène sur des actions concrètes.

Constat

Après sept journées complètes, quatre demi-journées et des dîners-causeries, il nous apparaît clair qu'une réelle prise de conscience chez les participants a été faite et qu'ils sont même passés à l'action. Je le rappelle, l'objectif n'était pas de transformer les participants en militants à temps complet et à prendre d'assaut tout ce qui transpire le "cheap labor", mais plutôt d'effectuer une prise de conscience collective d'un phénomène qui mérite que l'on s'y attarde de plus près et de voir comment, dans notre quotidien, nous pouvons changer quelques habitudes susceptibles d'avoir des impacts à grande échelle.

Pour de plus amples informations ou pour obtenir un exemplaire du matériel d'animation, vous pouvez communiquer avec le signataire.

Donnez des nouvelles de votre région!

Racontez-nous où en sont vos projets...

Date de tombée du prochain numéro

le 5 décembre prochain

Un code d'éthique pour les organismes communautaires du maintien dans la communauté

par *Serge Emond, Coordonnateur
COMACO - Coalition pour le maintien dans la communauté*

La Coalition pour le maintien dans la communauté (COMACO) a dévoilé officiellement un "Code d'éthique pour les organismes de maintien dans la communauté" le 22 mai dernier.

Rappelons que COMACO a comme mission de faire la promotion du maintien dans la communauté et de regrouper les organismes communautaires de maintien dans la communauté auprès des personnes âgées. Les grandes orientations de la Coalition pour le maintien dans la communauté sont de regrouper les organismes oeuvrant dans le maintien dans la communauté des personnes âgées, de représenter ses membres et la population âgée, et enfin de développer son expertise dans les dossiers tels que le transport et la socialisation. COMACO compte 62 organismes membres situés dans l'Île de Montréal et est reconnu et subventionné par la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Montréal-Centre.

Pourquoi un code d'éthique ?

Le Code d'éthique vise à préciser les besoins et les attentes des personnes qui gravitent autour des organismes communautaires et aussi des personnes qui en font partie. Il vise à faire respecter les droits de ces personnes. Il s'inscrit à l'intérieur d'une philosophie de l'amélioration continue en proposant un cadre de référence à notre façon d'agir et d'être.

Les attentes et les besoins sont grandissants, mais les ressources humaines et financières des groupes communautaires ne suivent pas la demande. Comment concilier tout ça avec la mission et les objectifs de chacun des groupes ?

Les organismes communautaires peuvent être aux prises avec des employés ou des bénévoles qui ne respectent pas les règles de confidentialité. Que faire pour établir des attitudes et des comportements adéquats ?

Ce Code d'éthique s'inspire de la rai-

son d'être et des valeurs qui animent les organismes de maintien dans la communauté des personnes âgées. C'est un outil de travail flexible qui demande à être adapté aux situations locales de chacun des organismes.

Le contenu du code

Le code a été rédigé par une équipe de personnes ayant des responsabilités différentes dans les organismes communautaires : membres de conseil d'administration, directions, employés, bénévoles et usagers. C'est pourquoi, il aborde tous les aspects de la vie des organismes communautaires de maintien dans la communauté.

Le Code débute par la définition de la mission, des objectifs et des valeurs qui animent les organismes communautaires. Les responsabilités morales des personnes entre elles et envers l'organisme et la communauté y sont abordées. Les grands titres des chapitres sont les suivants :

Chapitre 1: Les responsabilités morales à l'égard des personnes qui font appel aux services de l'organisme.

Chapitre 2: Les responsabilités morales dans les relations interpersonnelles des personnes oeuvrant dans l'organisme.

Chapitre 3: Les responsabilités morales à l'égard des bénévoles.

Chapitre 4: Les responsabilités morales à l'égard de l'organisme.

Chapitre 5: Les responsabilités morales à l'égard de la communauté.

Chapitre 6: Les responsabilités morales des personnes qui font appel aux activités et aux services de l'organisme.

Démarche d'appropriation

La Coalition pour le maintien dans la communauté offre à ses membres une démarche afin de s'approprier et de se doter d'un Code d'éthique. À cette fin, le code proposé se veut souple et flexible

afin que chacun des organismes puisse y ajouter sa couleur. La démarche débutera en septembre et sera suivie de cinq ateliers étalés jusqu'en mars 2004.

La démarche sera animée par deux consultants qui proposeront des moyens pédagogiques variés afin de :

- partager la compréhension de la mission et des objectifs de l'organisme comme base de nos responsabilités ;
- s'entendre sur les principales valeurs à promouvoir individuellement et collectivement ;
- préciser les principales responsabilités morales des usagers et à l'égard des usagers ;
- parvenir à un consensus sur les principales responsabilités morales que nous estimons avoir à l'égard des personnes impliquées dans l'organisme et à l'égard de la communauté.

Informations

Les personnes et les organismes désirant plus d'informations, sur le Code ou sur la démarche proposées, peuvent communiquer avec Serge Emond, coordonnateur, de la Coalition pour le maintien dans la communauté au (514) 288-7122 ou encore au reseau@comaco.qc.ca

Le "Code d'éthique pour les organismes communautaires de maintien dans la communauté" est disponible, en français et en anglais, au coût de dix dollars, comprenant la version papier et disquette.

Et si un Code d'éthique pouvait vous aider ?

Santé et services sociaux: réforme mal inspirée en vue

par Jacques Fournier

S'il y a une chose dont le réseau de la santé et des services sociaux n'a pas besoin présentement, c'est d'une nouvelle réforme de structures. Et c'est exactement ce que le gouvernement Charest nous propose pour l'automne, selon ce qui a été annoncé au début de juillet.

En plus d'abolir ou de transformer les régions régionales, le gouvernement envisage de fusionner les conseils d'administration des hôpitaux, des CLSC et des centres de soins de longue durée. Or l'encre de la dernière réforme à ce sujet n'est pas encore sèche: les membres des conseils d'administration formés sous l'empire de la loi 28, adoptée en juin 2001,

ne sont entrés en poste qu'à l'automne 2002.

La fusion des trois types d'établissements va accroître, si faire se peut, la concentration du réseau sur les pratiques hospitalières (l'hospitalo-centrisme), cannibaliser un réseau diversifié au profit des plus gros, diluer et réduire l'importance des services sociaux offerts par les CLSC, affaiblir les programmes de prévention, alourdir les processus décisionnels, restreindre le déploiement de la gestion participative et démobiler le personnel.

Même les cadres ne semblent guère emballés par les grands établissements fusionnés. Mme Estelle Morin, professeure-chercheuse aux HEC de Montréal, a mené une recherche auprès des cadres supérieurs du réseau, recherche commanditée par l'Association des cadres supérieurs de la Santé et des Services sociaux. En conclusion, elle écrit: *"Les cadres supérieurs travaillant dans de plus petits établissements apparaissent*

moins enclins à quitter que ceux travaillant dans des grands". Si les cadres supérieurs veulent quitter le bateau, comment pourront-ils motiver le personnel?

Les établissements ont appris à collaborer entre eux sans qu'il soit nécessaire de les fusionner. Une abondante littérature scientifique met en garde contre les nombreux effets pervers des fusions. Le ministre Philippe Couillard a-t-il pris connaissance de ces études?

Tout le temps consacré aux réformes de structures, c'est autant de temps que les cadres et le personnel ne consacreront pas aux usagers. Un beau gâchis en perspective.

Le ministre Couillard, tout nouveau tout beau, bénéficie présentement d'une image positive auprès d'une partie de la population. Mais, mal conseillé par ses hauts-fonctionnaires qui carburent au *"big is beautiful"*, il est engagé dans un engrenage qui le fera complice d'une réforme pas du tout innovatrice, dont l'objectif semble de distraire l'attention des vraies pistes de solution, les pistes structurantes et porteuses de transformations profondes: un meilleur financement des services de première ligne, de la prévention et des services de proximité à domicile.

(Paru dans Le Devoir du 12 août 2003 et dans La Presse du 8 septembre)

Agissons!

Une suggestion: que les représentants du personnel au c.a. des CLSC présentent la proposition suivante lors de la prochaine réunion de leur c.a.

Que notre CLSC écrive à la Régie régionale pour connaître avec quels établissements notre CLSC sera fusionné. Les "bassins de desserte" des hôpitaux sont parfois un concept clair, dans certaines régions, mais dans d'autres régions, c'est plutôt flou! (avant que la loi ne soit adoptée, il serait intéressant d'en connaître les conséquences concrètes pour chacun des établissements)

Peut-être n'obtiendrez-vous pas de réponse mais c'est une façon de s'interroger collectivement sur le réalisme du projet des fusions! (cette idée a germé lors de la dernière réunion du comité de lecture de la revue Interaction communautaire. Il est pertinent d'agir avant que le projet de loi ne soit déposé en octobre).

A propos, est-ce vrai que le ministre de la Santé et des Services sociaux du prochain gouvernement va présenter un projet de loi sur les défusions CH-CLSC-CHSLD?!

En résumé

Quatorze raisons de ne pas fusionner les CH-CHSLD-CLSC

par Jacques Fournier

1. Les établissements fusionnés augmentent leurs heures consacrées à l'administration, plutôt que les heures consacrées aux services à la clientèle. Dans les établissements non fusionnés observés, c'est le contraire (étude André Beauré).

2. Dans les secteurs public et privé, 70% des fusions mènent à des échecs: problèmes d'intégration, résultats ne rencontrant pas les objectifs, expériences décevantes, etc. malgré des efforts

d'environ trois ans et demi (étude de Sabourin et associés).

3. 82% des fusions vivent une baisse du moral et du climat de travail; 82% rencontrent des problèmes de nature organisationnelle; 64% des luttes de pouvoir chez les cadres (étude de la revue Modern Health Care, 28 fusions étudiées).

4. Les fusions présument que des postes de cadres vont être abolis (d.g., d.s.a, etc.) alors qu'en fait, ces postes abo-

Compte rendu d'un déjeuner-causerie

La clé: déterminer ensemble les conditions de travail

par Jacques Fournier

Il n'est pas fréquent, pour les groupes communautaires, d'offrir des conditions de travail avantageuses et des échelles salariales élevées, à cause, entre autres, du maigre budget des organismes. Souvent, ces conditions ne reflètent pas la valeur réelle du travail effectué. Pour compenser, il est important que les conditions de travail soient discutées ensemble au sein de l'organisme.

Tel est l'essentiel du message livré par Mme Elise Lemaire, du Centre St-Pierre, lors d'un déjeuner-causerie organisé par la Corporation de développement communautaire (CDC) de Longueuil le 16 avril dernier.

Dans la détermination des conditions de travail, le respect du principe d'équité est important: l'équité au sein de l'organisme, d'une part, et, le plus possible, l'équité par rapport au marché du travail en général, d'autre part. Les facteurs suivants doivent être pris en compte: les

connaissances requises, les responsabilités, les efforts (physiques, visuels, intellectuels, etc.) et les facteurs tels le stress.

Les groupes communautaires constatent souvent un fossé entre les valeurs qu'ils promeuvent (par exemple, la lutte contre la pauvreté) et leur réalité (les faibles salaires qu'ils offrent à leur personnel). Par ailleurs, le travail se complexifie dans les groupes. Les clientèles sont souvent lourdes. On assiste à une certaine professionnalisation. Mais ce surcroît d'exigences ne se retrouve pas compensé par une rémunération adéquate. L'épuisement professionnel est à la hausse. Tout cela entraîne des problèmes de roulement élevé de personnel. Plusieurs intervenants de groupes communautaires cherchent alors à intégrer le réseau public de la santé et des services sociaux, où la rémunération est meilleure, mais où l'autonomie est moins grande.

Seule une minorité de groupes com-

munautaires offrent un régime collectif de retraite payé en partie par l'employeur.

Lorsque la politique des conditions de travail est déterminée collectivement, au sein du groupe, il en résulte des effets positifs sur la cohésion du groupe et sur le climat de travail. La politique doit refléter la culture et les valeurs de l'organisation. Dans les groupes, on souhaite réduire les écarts salariaux entre les membres du personnel. La syndicalisation peut être une solution, comme dans le cas des garderies, mais cela entraîne aussi des effets pervers: entre autres, cela crée une certaine distance entre le conseil d'administration et les travailleuses.

Chose certaine, les groupes communautaires demandent que la reconnaissance que les bailleurs de fonds (gouvernement et autres) leur accordent se traduise davantage par de meilleures conditions de travail et de plus généreuses échelles salariales.

lis sont remplacés par d'autres. Il y a hausse des classes salariales chez les cadres des établissements fusionnés. La taille des organisations n'apparaît pas toujours comme un facteur déterminant pour obtenir les meilleurs coûts unitaires au-delà d'un seuil minimal. En ce qui concerne l'essentiel des activités des CLSC, des services personnalisés offerts dans des endroits variés laissent peu de place aux économies d'échelle (étude de Julien Michaud).

5. Les fusions entraînent souvent deuil, déracinement, colère, tristesse, mécontentement, etc. parmi le personnel. Les relations de travail se détériorent souvent (Rapport du comité ad hoc sur les impacts des fusions des CLSC, FSSS-CSN, février 2002).

6. (excusez la redondance par rapport à l'article précédent: "Réforme mal inspirée en vue") "Les cadres supérieurs

travaillant dans de plus petits établissements apparaissent moins enclins à partir que ceux travaillant dans des grands" (Estelle Morin, chercheure, HEC de Montréal, recherche auprès des cadres supérieurs du réseau).

7. Les fusions fragilisent les budgets des CLSC. En cas de déficit, historiquement, l'argent va au CH et au CHSLD et non au CLSC.

8. Les fusions avec un hôpital diminuent l'importance relative des services sociaux dans l'offre de services à la population.

9. Les fusions avec un hôpital fragilisent les budgets de prévention. C'est la conséquence de l'inévitable "hospitalocentrisme" de la culture hospitalière.

10. Les fusions augmentent les paliers hiérarchiques de décision et diminuent l'"empowerment" du personnel, la participation du personnel à la gestion.

11. Dans les établissements fusionnés, il y a un nombre moindre de bénévoles sur les conseils d'administration et un recul de la démocratisation du réseau.

12. Les projets de fusions reposent sur un engouement soudain pour le "modèle albertain". Quelles sont les valeurs sociales prônées par le gouvernement albertain?

13. Au bout du compte, tout bien analysé, les fusions auraient pour seule justification la "commodité" des régies régionales et des hauts-fonctionnaires à Québec: c'est plus facile pour eux de gérer un petit nombre d'établissements. L'intérêt des usagers est un souci mineur de ces opérations.

14. Les établissements n'ont pas besoin d'être fusionnés pour collaborer entre eux.

Lettre de la Coalition Solidarité Santé aux députés libéraux concernant l'insuffisance dramatique des services à domicile

Montréal, le 22 mai 2003

Madame, Monsieur,

Depuis des années, la Coalition Solidarité Santé lutte pour que les 1,1 million de Québécoises et Québécois qui ont des incapacités reçoivent l'ensemble des services à domicile auxquels elles ont droit. À de nombreuses reprises par le passé, nous avons reçu l'appui de la députation libérale à l'Assemblée nationale pour mettre en lumière les drames qui se vivent derrière les portes closes des maisons privées. Mais depuis le 14 avril, nous constatons un silence complet et pour le moins troublant sur cette question malgré l'urgence de la situation.

Permettez-nous de rappeler certaines affirmations faites en Commission parlementaire au nom du Parti libéral, au cours de la dernière année dans le dossier des services à domicile :

- "le sous-financement des soins à domicile met en péril la santé et le bien-être de la population du Québec"¹ ;

- "Pour les soins à domicile, nous sommes au dernier rang des provinces canadiennes"² .

- "Est-ce que le Ministre réalise que les Québécois sont tannés d'entendre des promesses et d'attendre les réalisations"³ .

Est-ce qu'on va s'occuper des soins à domicile, oui ou non ? demandait M. Charest à l'Assemblée nationale le 27 mars 2002⁴ .

Il a été reconnu en commission parlementaire le 23 octobre dernier par le Parti libéral qu'"il manque au moins 300 millions"⁵ pour répondre aux besoins de la population. En campagne électorale, certaines personnes de votre

organisation maintenant élues parlaient publiquement de 625 millions⁶ .

Votre parti avait également reconnu en mars 2002, toujours en commission parlementaire que les services à domicile :

- "sont considérés comme les grands oubliés du système de santé"⁷ et que

- "ce n'est pas à la fin de 2003, puis ce n'est pas en 2005, qu'ils ont besoin de soins à domicile, c'est tout de suite"⁸ .

Nous craignons que l'histoire ne se répète dans le premier budget de votre gouvernement tant le dossier semble occulté du débat public et des grandes préoccupations gouvernementales. De plus, les hausses consenties par le ministère pour l'ensemble des services et l'hébergement sont six fois inférieures aux sommes nécessaires pour répondre aux besoins urgents de services à domicile seulement. "Le développement de ces services doit être au cœur de la réorganisation des services de première ligne" disiez-vous dans le programme santé de votre parti. Nous tenons à ce que cela puisse effectivement se vérifier.

Nous comptons donc sur vous, pour défendre l'accès à des services à domicile publics, universels, accessibles et gratuits pour l'ensemble des vos concitoyennes et concitoyens de toutes les régions du Québec.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs,

Quand ils étaient
dans l'opposition,
les députés
libéraux disaient
qu'il fallait
intervenir
D'URGENCE
dans ce dossier

Marie Pelchat
Pour la Coalition Solidarité Santé

1 Journal des débats de l'Assemblée nationale, Budgets alloués aux CLSC pour soins à domicile, 19 mars 2002. Propos de Mme Nicole Loiselle.

2 Journal des débats de l'Assemblée nationale, Budgets alloués aux CLSC pour soins à domicile, 19 mars 2002. Propos de M. Jean-Marc Fournier.

3 Idem

4 Débats de l'Assemblée nationale, 27 mars 2002, 14h00. Propos de M. Jean Charest.

5 Débats de la Commission de l'administration publique, Le mercredi, 23 octobre 2002, 9h30. Propos de Mme Nicole Loiselle.

6 La voix populaire, 11 mai 2003.

7 Journal des débats, op.cit. Propos de Mme Nicole Loiselle.

8 Débats de la Commission de l'administration publique, 23 octobre 2002, Propos de Mme Julie Boulet.

Trop de réunions? Trop de concertation?

Une avenue pour les groupes communautaires: mieux sélectionner les lieux de présence

par Jacques Fournier

Le Centre des femmes l'Héritage, de Louiseville, vient de publier, conjointement avec Relais Femmes, un passionnant bilan du "Beau risque" pris courageusement par cet organisme entre septembre 1999 et septembre 2002, "Le Beau risque et le syndrome de la réunionite aiguë".

En quoi consistait ce "Beau risque"? C'était de se retirer de tous les lieux de concertation, de partenariat et de représentation pour une période qui devait durer deux ans et qui s'est finalement étendue sur trois ans, dans le but de se recentrer sur la mission de base de l'organisme: être un centre au service des femmes.

Finally, après bilan, l'organisme a décidé de réintégrer un certain nombre de lieux de concertation et de sélectionner rigoureusement la moitié des lieux où le Centre s'impliquait auparavant. Chaque année, cette implication sera réévaluée en fonction des priorités que le Centre se donne cette année-là.

Le bilan a été rédigé par Danielle Fournier, de l'U. de Montréal, Lise Gervais, de Relais Femmes et Christine Boulet du Centre des femmes l'Héritage. On peut se le procurer pour la somme de 15 \$ au Centre des femmes l'Héritage, 121 Petite-Rivière, local 9, Louiseville J5V 2H3. Tél.: 819-228-8421. 114 pp.

Voici quelques-uns des effets positifs engendrés par le retrait total des lieux de concertation:

- recentration des énergies sur la mission fondamentale du Centre: la première année du retrait a été marquée incidemment par une crise autour de la fermeture d'un "point de services";
- meilleure vie démocratique, hausse du membership, resserrement des liens de l'équipe de travail, plus grande com-

plicité, amélioration de la réflexion et de la communication, plus d'humour, moins de stress.

Parmi les effets négatifs, notons que certains autres groupes communautaires ont pu ressentir un surcroît de travail dû à l'absence du Centre des femmes de certains lieux de concertation.

Le bilan, très riche et nuancé, comprend autant des observations rigoureuses que des impressions subjectives pertinentes. Pour établir le bilan, du matériel a été recueilli auprès des actrices de première ligne et des partenaires communautaires et institutionnels sur le terrain.

Se recentrer sur sa mission essentielle

Extrait de la conclusion signée par Danielle Fournier et Lise Gervais: "Le Beau risque a eu des effets positifs pour le Centre des femmes lui-même mais aussi pourrait être porteur

de changements pour le mouvement des femmes et aussi le mouvement communautaire. En ce qui a trait aux effets du Beau risque sur le Centre des femmes, soulignons que cette expérimentation d'un temps d'arrêt provisoire a permis d'insuffler à l'organisme une vitalité nouvelle. Grâce au beau risque, le Centre est redevenu un lieu de réflexion et de prise de décision, le Conseil d'administration s'est remis à faire des choix plutôt que de gérer la continuité. Aussi, en ménageant du temps pour des réunions d'équipe, les échanges entre les travailleuses sont redevenus possibles et l'information a recommencé à circuler. Grâce à ce dynamisme retrouvé, on a pu procéder à une réorganisation des activités, des tâches et des actions et aussi à une planification qui mette en valeur les priorités découlant des choix collectifs et qui permette de mieux cibler les lieux d'implication" (...)

"Enfin, si la question du Beau risque s'est posée pour le Centre l'Héritage plus

particulièrement, elle s'adresse pourtant à l'ensemble du mouvement des femmes et aussi du mouvement communautaire. Tous les organismes ont intérêt à se recentrer sur leur mission essentielle, à se reposer la question de leur raison d'être, particulièrement dans un contexte où l'idéologie du partenariat exerce d'importantes pressions sur les groupes. La multiplication des lieux de représentation, le fait d'être partout à la fois peut donner l'illusion d'une plus grande efficacité mais il faut prendre garde de ne pas confondre ici le mythe et la réalité. Plusieurs groupes actifs dans leur communauté et au-delà au plan national et international auraient intérêt à se pencher sur cette difficile question, s'accorder un temps d'arrêt pour identifier ce qu'ils sont, pour cerner ce qu'ils font en fonction de leur mission et de leur histoire collective. L'expérience du Beau risque a permis au Centre des femmes de cesser la fuite en avant et les résultats de cette expérience seront accessibles à d'autres groupes qui voudraient s'en inspirer pour réagir à leur tour à la situation actuelle".

Ce petit résumé a pour objectif de vous donner envie de lire le texte au complet.

Commentaire

On pourrait se demander: qu'arriverait-il à certaines Tables de concertation si le tiers ou la moitié des membres désertaient? Ou on pourrait poser la question autrement: chacune des Tables de concertation ne devrait-elle pas se demander, une fois l'an:

- pourquoi la Table a-t-elle été mise sur pied? quelle est sa mission de base? a-t-elle modifié sa mission à la demande d'instances institutionnelles (ex.: Direction de santé publique)? la Table de concertation a-t-elle encore sa pertinence?
- qui était membre au départ? qui est membre maintenant? quel devrait être le membership à compter de maintenant?

Compte rendu d'un déjeuner-causerie

L'aide juridique doit être réformée

par Jacques Fournier

L'aide juridique doit être repensée, particulièrement en ce qui a trait au droit matrimonial et les seuils d'admissibilité doivent être rehaussés de façon à la rendre plus accessible.

Voilà le message central livré par Mme Brigitte Verdrière, chargée de projet à Inform'Elle, lors d'un déjeuner-causerie organisé par la Corporation de développement communautaire (CDC) de Longueuil le 9 septembre.

La loi sur l'aide juridique a été adoptée en 1972. Elle prévoyait alors que l'aide juridique était octroyée gratuitement aux personnes disposant de faibles revenus. Or, ces seuils n'ont pas été indexés depuis 1981: 8 870 \$ annuellement pour une personne seule et 17 500 \$ pour des conjoints et deux enfants ou plus. Cela a fait en sorte que de moins en moins de personnes ont eu droit à l'aide juridique gratuite. Comme la pauvreté se retrouve à un degré plus important chez les femmes, ce sont elles qui ont été le plus affectées par la non-

indexation des seuils d'admissibilité. Les femmes représentent 70,5% des personnes qui font appel à l'aide juridique en matière de droit matrimonial.

Il en est résulté que dans ce domaine (séparation, divorce, pensions, garde des enfants, etc.), de nombreuses femmes ont été et sont encore pénalisées dans leurs droits.

Selon Mme Verdrière, dans le domaine juridique, les femmes ont besoin d'être écoutées, respectées et prises au sérieux, ce qui est loin d'être toujours le cas dans le système actuel.

À la suite d'une étude sur l'accès des femmes à l'aide juridique en matière matrimoniale, Inform'Elle met de l'avant une série de

recommandations concrètes pour bonifier l'aide juridique, entre autres:

- maintenir la mixité du système, à savoir une combinaison d'avocates et d'avocats permanents de l'aide juridique et d'avocats de pratique privée travaillant à mandats;

- maintenir la gratuité du système de l'aide juridique pour les personnes dépendant de l'aide sociale et hausser les seuils d'accessibilité afin que toutes les personnes gagnant le salaire minimum (7,30 \$ de l'heure actuellement) y aient accès;
- introduire une indexation annuelle des seuils d'admissibilité selon l'indice du coût de la vie;
- exclure, comme cela se fait au plan fiscal, la pension alimentaire versée en faveur des enfants dans le calcul du revenu pour fins d'admissibilité;
- confier l'examen des demandes d'admissibilité à des techniciennes et techniciens en droit;
- redonner aux centres communautaires juridiques les moyens nécessaires afin qu'ils remplissent effectivement leur rôle d'information, de formation et d'éducation du public;
- s'assurer que toutes les intervenantes et intervenants du système juridique et judiciaire aient suivi une formation solide sur la violence conjugale et familiale; etc.

Inform'Elle organise les 30 et 31 octobre 2003 un substantiel colloque "Pour repenser l'aide juridique" au Centre socioculturel de Brossard, renseignements: (450) 443-4332, www.informelle.osbl.ca

**Les femmes
veulent être
écoutées et prises
au sérieux dans le
domaine du droit
matrimonial**

Donnez des nouvelles de votre région!

Racontez-nous où en sont vos projets...

**Date de tombée du prochain numéro
le 5 décembre 2003**

Pierre Duguay, o.c. au CLSC Côte-des-Neiges

C'était un gars fort sympathique...

par Roger Côté, organisateur communautaire
CLSC Côte-des-Neiges

Autre signe des temps. Dans la chronique "Donnez des nouvelles de chez-vous", c'est d'un autre type d'information dont je vais vous entretenir.

Mon ami et collègue Pierre Duguay est décédé le 8 août dernier, chez lui, entouré de sa famille et de ses amis. Ceux qui l'auront connu se souviendront de sa jovialité et de sa bonhomie qui étaient sa marque de commerce. Toujours affable et d'humeur égale, Pierre adorait discuter avec les autres. Tout était prétexte à une bonne jasette. Et, pourquoi pas, autour d'une bière après le boulot.

Nous étions des complices depuis longtemps. Après nos études à l'UQAM de 1972 à 75, nous nous étions croisés

quelques fois autour de contrats de travail, pour nous retrouver six ans plus tard au Département de santé communautaire de l'Hôpital Ste-Justine dans des équipes de base (pré-CLSC) des territoires de Snowdon dans mon cas et d'Outremont dans le sien. Après quelques années de cette vie presque illégitime, le Ministère décidait l'intégration pure et simple à l'équipe de notre fiduciaire, le CLSC Côte-des-Neiges. Nous avons vécu les fusions avant tous les autres, nous n'avions que pré-existé.

Après 58 ans d'une vie encore trop courte, à quelques pas de la grande récréation que l'on espère tous et toutes, il est parti sans bruit et sans fracas, chez

lui, entouré de ses frères et de quelques amis, parmi ses timbres-poste, ses revues, ses cartes postales qu'il a beaucoup affectionnés. Pierre était un hybride entre le collectionneur et le ramasseur.

Il est resté calme et serein, même durant les dernières semaines plus douloureuses, et imperturbable devant l'issue inévitable que les médecins lui avaient annoncée. Il était content d'être chez lui, du service impeccable de son CLSC et de la présence des parents et amis qui l'ont assisté jusqu'à la fin.

Salut Pierrot! Nos conversations, nos rires et nos petites virées me manqueront beaucoup. Nous étions des collègues mais avant tout, nous étions des amis.

Echéances de production d'Interaction communautaire

	Date de tombée	Date de parution
No de printemps	5 décembre 2003	1er février 2004
No d'été	15 avril 2004	1er juin 2004
No d'automne	29 août 2004	15 octobre 2004

Pour rejoindre *Interaction communautaire*:

- concernant les **abonnements**, vous pouvez écrire et envoyer votre chèque à la nouvelle boîte postale du RQIIAC (B.P. 209, Succursale Rosemont, Montréal H1X 3B7); vous pouvez aussi **télécopier** vos questions concernant les abonnements ou le membership à Marc De Koninck, CLSC Basse-Ville-Limoilou au (418) 648-6736. Vous pouvez également lui poster directement votre abonnement: a/s Marc De Koninck, 850 de Beaujeu, Québec G1J 2R6.
- concernant la **rédaction** ou l'achat d'anciens numéros, **télécopiez** vos textes ou vos demandes à Jacques Fournier au (450) 651-4606; vous pouvez l'appeler au (450) 651-9832 poste 323. Vous pouvez aussi envoyer vos textes par courrier électronique à jacques.fournier@rrsss16.gouv.qc.ca

Notre collègue Réal Archambault

Notre collègue Réal Archambault nous a quittés en juin dernier. Réal était un grand humaniste à la recherche de la vérité et de la justice. Il a participé activement au développement social du territoire du CLSC La Presqu'Île.

Nous aimerions profiter de cette occasion pour saluer tes réalisations et ta philosophie de la vie.

L'équipe d'action communautaire
du CLSC La Presqu'Île
(Vaudreuil-Dorion).

Les quinze ans du RQIIAC

Rapport du président à l'assemblée générale annuelle de mai 2003

par René Lachapelle

Le RQIIAC fête cette année son quinzième anniversaire. C'est en mai 1988 que, réunis à l'Université Laval, nous avons décidé de nous regrouper sur la base de notre identité d'intervenantes et intervenants en action communautaire en CLSC. Avec des moyens modestes, mais sur la base d'engagements têtus de certaines et certains d'entre nous et avec des alliés précieux des milieux universitaires et du réseau des CLSC, nous avons depuis bâti sans prétention des réseaux significatifs.

Dans toutes les régions du Québec, les intervenantes et intervenants communautaires des CLSC se rencontrent. Les délégués des régions se voient quatre fois par année pour échanger des nouvelles, pointer des préoccupations et préparer des rendez-vous comme la journée d'échange et notre colloque biennal. Au quotidien, les listes d'envoi, le site web et *Interaction communautaire* nous offrent des canaux d'échange sur et à partir de nos pratiques. Ce quinzième anniversaire nous donne l'occasion de prendre conscience du chemin parcouru par le RQIIAC comme réseau d'intervenantes et intervenants.

Le cadre de référence

L'adoption en assemblée générale à Rouyn-Noranda le 1^{er} juin 2002 d'un cadre de référence a constitué un moment significatif de cette démarche collective, d'abord en nous dotant d'une référence commune pour définir notre pratique professionnelle, mais surtout parce que cela a été l'occasion d'une formidable réflexion collective. Le texte a été maintes fois réécrit à partir des remarques provenant de tous les coins du Québec. Si le processus a connu quelques ratés, l'ensemble constitue en soi un événement de démocratie participative et le résultat est à l'avenant.

Ce n'est certainement pas un hasard que nous nous soyons engagés sur cette voie au tournant de l'année 2000. Le

contexte de nos pratiques a évolué, aussi bien quant au statut des CLSC que sur le terrain de l'action communautaire. Les essentiels demeurent, mais l'histoire nous invite à mettre en relief d'autres dimensions. C'est ainsi que nous avons délibérément choisi de nous identifier par l'organisation communautaire plutôt que par l'action communautaire des CLSC. Nous avons aussi choisi de définir l'organisation communautaire à partir de nos options pour la communauté, la justice sociale, l'autonomie des personnes et des groupes et le changement social. Nous souhaitons mettre au service des milieux cette expertise et ce point de vue particulier comme une contribution éminente à la mission de nos établissements. La prise de conscience de plus en plus répandue que la santé passe par ensembles de déterminants sociaux dont les services de santé ne sont qu'un élément, confirme la légitimité de cette prétention. Dans nos établissements plus que jamais intégrés au réseau institutionnel des services de santé et moins centrés sur l'ajustement aux besoins de leur communauté locale, nous avons considéré nécessaire d'affirmer les traits distinctifs de notre contribution.

Il est significatif que semblables démarches de réflexion collective sur l'organisation communautaire en CLSC aient été entreprises dans des régions entières comme Québec et l'Estrie; que la volonté de s'engager dans le développement social ait conduit la région de Lanaudière à accroître les ressources en organisation communautaire d'un poste supplémentaire dans chaque CLSC; que plusieurs établissements se soient dotés

au cours des deux dernières années d'une politique d'organisation communautaire. De l'intérieur du réseau de la santé et des services sociaux, aussi bien que des communautés locales on redécouvre la pertinence et la contribution de l'organisation communautaire en CLSC. L'arrivée dans les communautés locales de nombreux nouveaux agents de développement qu'ils soient dans les CLD, les CJE ou autres organismes para-publics, est l'occasion pour les CLSC de revoir leur responsabilité particulière en la matière et la contribution de leurs ressources en organisation communautaire.

Le cadre de référence ne dispose pas de toutes les questions; c'est un outil à partir duquel chaque équipe d'organisation communautaire en CLSC peut aborder sa situation locale. C'est une base sur laquelle peuvent se développer les réponses particulières à chaque établissement et à chaque milieu. De ce point de vue, notre cadre de référence est aussi sûrement un document que nous aurons à faire évoluer au fur et à mesure que les expériences particulières viendront l'enrichir.

La communauté de pratiques

Nous avons au cours de cette année pris conscience que nous formons une communauté de pratiques. C'est Gilles Beauchamp, dans sa recherche d'avenues pour que nous utilisions au maximum les possibilités des réseaux informatiques, qui nous a apporté ce concept dont le principal intérêt est certainement de nous permettre de mieux comprendre notre propre démarche collective depuis quinze ans.



Entre nos rencontres biennales, grâce à la ténacité de Jacques Fournier, nous entretenons la communication par le biais d'*Interaction communautaire*. C'est aussi lui qui est sans conteste le plus grand diffuseur sur la liste informatique. Quand on ajoute le site web et les outils qui s'y ajoutent au fur et à mesure des découvertes de Gilles Beauchamp, on peut dire que le RQIIAC c'est avant tout un réseau dans lequel s'échangent des idées stimulantes à partir et en vue de la pratique de l'organisation communautaire.

Cette prise de conscience de l'importance du partage d'idées et d'opinions pour une pratique comme la nôtre, devient aussi un défi : celui de faire reconnaître notre contribution comme regroupement professionnel. Nos moyens modestes contribuent à la mise à niveau des pratiques locales par le biais d'une réflexion collective qui est une avenue privilégiée de formation continue. Le RQIIAC au cours de la prochaine année tentera de faire reconnaître cette contribution au réseau des services sociaux et de santé. Pour obtenir davantage de ressources peut-être, mais surtout pour que toutes et tous, à travers le Québec, disposent des moyens de participer activement à ce partage des savoirs, à commencer par un accès personnel au réseau internet.

L'engagement pour un Québec sans pauvreté

La préoccupation de faire reculer la pauvreté est une constante de notre histoire et occupe une place prépondérante dans nos réflexions. Depuis les débuts du Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté, le RQIIAC s'est associé à la démarche qui a conduit à l'adoption à l'unanimité par l'Assemblée nationale d'une loi visant à éliminer la pauvreté et l'exclusion sociale. Assez unique il faut le dire, cette loi attend les moyens de sa mise en œuvre. Le changement de gouvernement entraîne des délais qui nous rappellent que, quel que soit le processus, il n'y aura pas de progrès sans pression sociale. Yolande Lépine qui nous représente au Collectif, a contribué de façon significative à cette action et elle continue cet engagement dans le processus de transformation en Collectif pour

un Québec sans pauvreté. Au cours de l'année qui vient, il sera important que les régions gardent un contact régulier avec Yolande afin que la contribution du RQIIAC se renforce par une meilleure circulation de l'information.

La mondialisation comme nouvel horizon

L'intérêt dans nos rangs pour la mondialisation n'est pas un effet de mode : l'intégration économique et technologique à l'échelle planétaire modifie l'espace dans lequel se définissent nos communautés. Depuis le CIAC 2000, le RQIIAC cherche comment aborder ces enjeux avec la préoccupation qui nous caractérise et nous rassemble : la pratique de l'organisation communautaire et le développement local des communautés. C'est dans cet esprit que s'organise un collectif international pour aviser le conseil d'administration et soutenir ceux et celles qui s'intéressent à ces enjeux.

L'action du RQIIAC sur le plan international doit rejoindre les membres sur le terrain des pratiques professionnelles dans une communauté locale. Il y a déjà des organisations actives sur le front de la solidarité internationale et nous ne tenterons pas de les remplacer. Nous voulons développer une action complémentaire en précisant comment nous pouvons contribuer à une mondialisation respectueuse des communautés locales.

Un premier volet de cette action sera de faire circuler l'information et de faire connaître les moyens de mettre en réseau, à l'échelle internationale, des expériences d'action communautaire. Un second volet c'est de développer des contacts avec des réseaux professionnels en organisation communautaire. Sur ces deux fronts, le RQIIAC est déjà actif : nous participons au Groupe d'économie solidaire du Québec (voir www.uqo.ca/ries2001) et à l'International Association for Community Development. La démarche

du collectif devrait faciliter à toutes et tous l'accès aux informations stimulantes qui nous viennent de ces contacts.

Les représentations

Nous sommes aussi présents au Chantier de l'économie sociale, au Carrefour québécois de développement local, à la Coalition Solidarité Santé, dans des équipes de recherche reliées à l'Alliance de recherche Université – Communauté en économie sociale, à Solidarité rurale et, via l'ACCQ, à la revue *Développement social*, pour ne nommer que quelques-unes des représentations assumées par des membres du conseil d'administration. Ces sources d'information ne sont pas toujours mises à profit autant qu'elles pourraient l'être, mais les moyens de diffusion dont nous disposons s'y alimentent. Si nous arrivons à améliorer notre fonctionnement comme communauté de pratiques, nous saurons sans doute profiter davantage de ces démarches pour alimenter notre action quotidienne dans les communautés locales.

Notre santé démocratique passe par l'adhésion volontaire

La formation continue

Nous aurons au cours des prochains mois des occasions de partager nos savoirs. D'abord dans le cadre de la Journée d'échange qui aura lieu à Montréal le 2 octobre, nous sommes invités à une réflexion collective sur

les réseaux intégrés de services et les défis qu'ils posent à nos pratiques. Ensuite la Montérégie prépare pour juin 2004 le prochain colloque biennal qui devrait être l'occasion d'affirmer nos convictions démocratiques autour du thème *Place aux citoyens!*

Une proposition nouvelle nous vient cette année de l'Université Laval. En collaboration avec nos camarades de Québec et de Chaudière-Appalaches Yves Hurtubise a développé un micro-programme qui s'adresse à ceux et celles qui souhaitent enrichir leur expérience terrain par une formation collective. Trois cours, dispensés en trois trimestres sous

la forme de sessions intensives en milieu fermé, devraient permettre à des groupes d'intervenantes et intervenants de vivre une démarche de formation continue adaptée à leurs attentes et à leur expérience professionnelle. L'intérêt du projet c'est que les directions des établissements et les Régies régionales de la région de Québec sont d'accord pour contribuer à son financement. Le manque d'inscriptions –il faut un groupe d'au moins vingt-cinq intervenantes et intervenants– n'a pas permis le démarrage du projet initial. Le conseil d'administration du RQIIAC a donc décidé de favoriser le démarrage de groupes dans diverses régions du Québec. La réalisation du micro-programme implique d'une part un nombre suffisant d'inscriptions, d'autre part des démarches auprès des régies régionales et des directions d'établissements pour le financement des cours et des ententes avec le service de formation continue de l'Université Laval. Nous y voyons une avenue intéressante de développement des compétences et de renouvellement des pratiques.

Le devenir des CLSC

La reconnaissance que nous avons à la Fédération des CLSC du Québec a connu de sérieux reculs. À ce jour, l'ACCQ ne semble pas nous considérer comme des partenaires significatifs et nos tentatives d'établir des contacts sont restées sans réponse. Au cours de l'année qui vient, nous tenterons de rétablir la communication, en particulier dans la perspective de faire reconnaître le RQIIAC comme communauté de pratique et d'affirmer la contribution de l'organisation communautaire au devenir du réseau des services sociaux et de santé.

Les agents de développement local et l'avenir de la démocratie

Le RQIIAC est aussi sollicité par d'autres organisations regroupant des personnes qui interviennent comme agents de développement dans leur communauté locale. L'expérience dont nous sommes héritiers, de trente années d'organisation communautaire en CLSC peut sans doute aider d'autres intervenantes et intervenants locaux à se définir et à baliser leurs propres pratiques.

S'il est important pour nous de demeurer un regroupement de personnes actives en CLSC, nous restons ouverts aux occasions qui se présenteront de partager avec d'autres ce que nous avons résumé dans notre cadre de référence. La publication aux Presses de l'Université Laval constitue une première façon de partager avec d'autres ce patrimoine d'intervention locale.

Une belle "gang"

Je ne peux terminer ce rapport annuel sans souligner à quel point le conseil d'administration est un groupe stimulant avec lequel il fait toujours plaisir de

se réunir. C'est sans doute le reflet à notre niveau du plaisir que nous prenons à vivre notre métier sur le terrain.

Enfin je tiens à souligner la contribution de l'infatigable "whip" de notre regroupement, Marc De Koninck le registraire le plus mobilisant que je connaisse! Le RQIIAC travaille toujours avec des moyens modestes et nous avons besoin que les adhésions volontaires se maintiennent à plus de deux cent cinquante pour maintenir le fonctionnement actuel. Notre santé démocratique passe par ces adhésions volontaires... la santé de notre trésorerie passe par une mobilisation élargie.

Nouveau délégué régional et formule plus collégiale en Mauricie/Centre-du-Québec

*par Mario Guilbert
ex-délégué régional*

A leur dernière réunion, les o.c./t.c. de la Mauricie/Centre-du-Québec ont élu Robert Plante, organisateur communautaire au CLSC-CHSLD de l'Érable, comme 6^e délégué régional, afin de compléter tel que prévu la deuxième année du mandat 2002-2004. Robert est à l'emploi du CLSC de l'Érable depuis 1976. Il a œuvré notamment dans le secteur socio-économique en agissant pendant quelques années à titre de commissaire industriel de Plessisville. Ses champs de pratique ont par ailleurs été liées pendant un certain temps au Centre de jour, auprès de l'établissement. Au cours des plus récentes années, ses dossiers ont spécialement porté sur le logement social, le transport, le développement des communautés et le développement durable. Nous lui souhaitons bon succès au conseil d'administration.

Par ailleurs, les intervenants de la région ont retenu une formule préconisée par le soussigné, qui favorisera une organisation élargie dans l'animation de la vie régionale. Ainsi, les organisateurs communautaires Yves Gaulin pour le Centre-du-Québec et Nathalie Lefebvre pour la Mauricie, assisteront et conseilleront le délégué dans son rôle. Cette méthode sera rodée à compter de l'automne 2003 et nous pouvons concevoir qu'elle sera plus fertile en réalisations. L'occasion est belle justement pour remercier Gilles Després, o.c. au CLSC-CHSLD de l'Érable, pour la production d'une grille originale de compilation ou de recensement en organisation communautaire. Cet outil facilitera la relance des échanges sur nos dossiers respectifs et nos formations, à l'occasion de nos diverses rencontres.

En somme, une nouvelle année qui déjà amorcée maintiendra une certaine rotation de représentation au c.a. du Regroupement et expérimentera un travail d'équipe plus efficace. Ainsi, nous sommes confiants d'arriver à une solidarité et une vitalité renforcées à l'endroit de nos interlocuteurs afin de raffermir notre présence ainsi que la promotion de notre action dans l'ensemble de nos dossiers.

L'organisation communautaire dans la nouvelle conjoncture politique québécoise¹

Par *René Lachapelle, organisateur communautaire
CLSC du Havre (Sorel)*

Nous venons de vivre un beau moment politique avec l'adoption par l'Assemblée nationale en décembre 2002 de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le RQIIAC est un membre très actif du *Collectif pour une loi sur l'élimination de la pauvreté*² qui a obtenu l'appui de mille six cent dix (1610) organismes et recueilli plus de deux cent trente cinq mille (235 000) signatures en faveur d'une législation obligeant l'État à évaluer toutes ses décisions en fonction de l'impératif de réduire l'écart entre les cinquièmes le plus pauvre et le plus riche de la population.

L'élection d'un gouvernement du Parti libéral en avril 2003 a retardé l'élaboration de la stratégie de mise en œuvre de cette loi et va peut-être en restreindre la portée —en dépit du fait que quatre québécois sur cinq en appuient le principe!—, mais cela ne diminue en rien la capacité de mobilisation démontrée par ce qui est devenu le Collectif pour un Québec sans pauvreté. Les organisateurs et organisatrices communautaires des CLSC ont été partie prenante de cette action qui a fait la preuve que la population sait s'engager sur des objectifs de solidarité quand on lui en fournit les moyens et qu'elle peut faire bouger ses représentants.

Une pratique professionnelle à portée politique

L'intervention en organisation communautaire comporte fréquemment une dimension politique. Les enjeux sur lesquels les citoyennes et citoyens choisissent d'agir ou les besoins de leurs organisations entraînent souvent des revendications à l'égard des pouvoirs publics. Les alliances qu'ils établissent, les débats qu'ils mènent, voire les conflits entre intérêts divergents aboutissent régulièrement sur la place publique. L'organisation communautaire ne peut prétendre à la neutralité. Cette portée politique de

l'action communautaire des CLSC a déjà fait l'objet d'une reconnaissance de la part des établissements. Un document de la Fédération des CLSC du Québec³ y voit un mode d'intervention normal pour les intervenantes et intervenants communautaires en CLSC et le cadre de référence réitère cette position :

Dès que l'on parle de changement social ou d'empowerment collectif, on se situe sur le terrain du partage du pouvoir dans une communauté ou une société. L'organisation communautaire supporte des personnes et des groupes qui cherchent à prendre du pouvoir sur leur vie. Les actions et interventions communautaires (...) prennent rapidement une dimension politique. (...) cela suppose une bonne circulation d'information et des rapports de confiance entre direction et intervenants communautaires. (Cadre de référence 2.2.7)

Au cours de la dernière décennie, le réseau public québécois en santé et services sociaux s'est modifié substantiellement, la tendance lourde étant au regroupement des établissements. Dans le contexte d'établissements de plus grande taille, le risque pour l'organisation communautaire, c'est de se voir réduite à un savoir-faire technique corvéable pour divers objectifs stratégiques. Cette tendance à l'instrumentalisation suscite de fortes réactions dans les rangs du RQIIAC. Les intervenantes et intervenants d'expérience tiennent à préserver les rapports de complicité qu'ils ont développés avec le milieu. Sans sous-esti-

mer l'importance de la concertation, la majorité estime essentiel d'accorder une place privilégiée au travail de terrain, en prise directe avec les personnes concernées par les projets communautaires. Le prochain congrès du RQIIAC en juin 2004 aura pour thème *Pour renouveler la démocratie...PLACE AU CITOYEN!*⁴ et sera l'occasion d'une réflexion collective sur les enjeux de l'expertise et de l'accessibilité de l'action communautaire pour les citoyennes et citoyens "ordinaires".

Cette volonté de réinvestir les CLSC dans leur milieu a amené dans certaines régions les directions et les équipes d'organisation communautaire à revoir les rapports des CLSC avec leur communauté. La mobilisation d'une collectivité

est un levier puissant pour atteindre des résultats, mais elle repose sur des processus complexes qui en font une dynamique fragile. Plus que jamais les intervenantes et intervenants communautaires en CLSC ont à faire reconnaître leur compétence professionnelle dans ce domaine et les établissements à raviver leurs liaisons avec la communauté locale.

Les perspectives de retour à une approche hospitalière pourraient affecter la portée de l'organisation communautaire

L'avenir de cette forme de support à l'empowerment citoyen

L'organisation communautaire en CLSC est confrontée à certains défis sur le terrain de la prise de pouvoir par les citoyennes et citoyens :

- L'AVENIR DES TERRITOIRES LOCAUX les plus affectés par la transformation de l'ac-

tivité économique (épuiement de certaines ressources, transformation du secteur manufacturier, etc.) et la décroissance démographique : autour de quelles perspectives réalistes mobiliser un milieu?

- l'échec du libéralisme sur le terrain social et les coûts que cela entraîne pour les États rendent urgente LA TÂCHE DE RECRÉER DES SOLIDARITÉS comme avenue de développement, mais la mobilisation pour ce faire va à l'encontre de la culture dominante qui valorise le chacun-pour-soi : comment développer des réseaux sociaux alliant liberté individuelle et solidarité sociale?
- la segmentation des problématiques sociales et la professionnalisation des interventions rendent plus nécessaires, mais aussi plus complexes LES APPROCHES GLOBALES et transversales qui caractérisent l'action communautaire : comment mettre à contribution les expertises tout en favorisant une perspective citoyenne englobante?

Les intervenantes et intervenants communautaires en CLSC ne sont pas les seuls à affronter ces défis. Ils les partagent avec les autres agents de développement local, en particulier avec les leaders du mouvement associatif.

À cet égard, ils sont partie prenante du modèle québécois de développement⁵ que les dernières élections risquent d'ébranler. L'avenir du réseau public de services sociaux et de santé ne devrait pas entraîner la disparition de l'organisation communautaire en CLSC, mais les perspectives de retour à une approche médicale et hospitalière de la santé, si elles se confirment, pourraient en affecter la portée.

¹ Extrait d'un texte préparé pour le colloque "L'animation en France et ses analogies à l'étranger" organisé par l'Institut universitaire de technologie – Département carrières sociales de l'Université Michel de Montaigne – Bordeaux 3 du 4 au 6 novembre 2003.

² Voir <http://www.pauvrete.qc.ca/>

³ Fédération des CLSC du Québec (1991), *Document de réflexion no.3 – L'action communautaire*, 46p.

⁴ <http://www.rqiiac.qc.ca/2004/PRDC.pdf>

⁵ Voir Bourque Gilles L. (2000), *Le modèle québécois de développement, de l'émergence au renouvellement*, PUQ, 235p.

Rapport sommaire de la Semaine nationale de l'organisation communautaire en CLSC

par *Isabelle Barbeau, organisatrice communautaire CLSC-CHSLD Grande-Rivière pour le conseil d'administration du RQIIAC*

Afin de promouvoir l'organisation communautaire en CLSC, c'est pour une troisième année que nous avons tenu la Semaine nationale de l'organisation communautaire (SNOC), du 24 au 28 mars 2003.

Avec l'adoption du Cadre de référence en assemblée générale des membres du RQIIAC en juin 2002 et la publication de celui-ci au printemps 2003, il semblait opportun que le thème de la SNOC 2003 porte sur le Cadre de référence de l'action communautaire en CLSC. En effet, le conseil d'administration a suggéré aux organisateurs communautaires d'utiliser l'édition du Cadre de référence comme moyen de promouvoir l'organisation communautaire en CLSC.

Les outils, tels que le dépliant et une affiche reprenant la page couverture de l'édition du Cadre de référence, étaient disponibles sur le site du RQIIAC. Chacun pouvait télécharger ces outils, les modifier et les utiliser dans toute une variété d'activités. Ces dernières pouvaient se dérouler à l'intérieur des établissements, dans les communautés, avec des citoyens ou intervenants du réseau.

Voici un sommaire des activités qui se sont tenues un peu partout au Québec dans chacune des régions selon les informations reçues.

Événement national

C'est lors d'un 5 à 7, au Bistro Le Sanguinet à Montréal, que le lancement du Cadre de référence sur l'organisation communautaire en CLSC s'est fait en présence de membres du RQIIAC.

Événements régionaux (exemples) Montérégie

À l'occasion de la rencontre régionale du RQIIAC Montérégie, M. Bernard

Lamy, directeur général du CLSC des Seigneuries, a fait une allocution sur la mission d'action communautaire des CLSC dans le contexte actuel de notre société et la place des citoyens dans celle-ci. M. Lamy a aussi fait adopter une résolution dans son CLSC en appui à l'organisation communautaire.

Mauricie-Centre du Québec

Un article soulignant la SNOC est paru dans un journal régional La Gazette populaire.

Événements locaux

Sur une base locale, plusieurs o.c. ont réalisé différentes activités afin de promouvoir l'organisation communautaire. N'ayant pas d'information précise sur chacune des activités, voici donc une liste sommaire des différentes activités réalisées dans les différents milieux locaux au Québec.

- Déjeuner ou dîner discussion avec collègues sur l'organisation communautaire.
- Distribution du dépliant aux collègues, aux organismes communautaires, dans la communauté.
- Distribution de matériel créé (quizz, affiche, etc.) afin de faire connaître l'organisation communautaire (voir votre délégué régional pour des exemples)
- Conférence de presse.
- Exposition de l'affiche du Cadre de référence.
- Présentation du Cadre de référence aux équipes à l'interne, aux tables de partenaires, etc.

Merci de votre participation et de votre grande créativité pour la promotion de l'organisation communautaire en CLSC. On se retrouve pour la SNOC 2004!



Les membres du conseil d'administration du RQIIAC

Présidence: **René Lachapelle**, CLSC du Havre (Sorel)

Registrariat et trésorerie: **Sylvain Larouche**, CLSC Villeray (Montréal), avec l'aide de **Marc De Koninck**, CLSC Basse-Ville-Limoilou-Vanier, pour le registrariat

Secrétariat: **Claire Séguin**, CLSC Hochelaga-Maisonneuve

Représentants des régions

Bas St-Laurent/Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine: **Gaston Lagacé**, CLSC Les Aboiteaux

Saguenay/Lac St-Jean: **Donald Doucet**, CLSC des Prés-Bleus (Roberval)

Québec: **Jacques Laverdière**, CLSC Basse-Ville-Limoilou-Vanier

Chaudière-Appalaches: **François Baril**, CLSC Beauce-Centre

Mauricie/Centre-du-Québec: **Robert Plante**, CLSC de l'Érable

Estrie: **Lorraine Chagnon**, CLSC de Sherbrooke

Montréal: **Claudèle Domingue**, CLSC St-Hubert

Montréal: **Jim Olwell**, CLSC N.D. de Grâce-Montréal-Ouest, un siège vacant

Laurentides-Lanaudière: **Danielle Forest**, CLSC de Joliette

Outaouais: **Isabelle Rabeau**, CLSC-CHSLD Grande-Rivière

Abitibi-Témiscamingue-Nord-du-Québec: **Nicole Guillemette**, Réseau SSS des Aurores boréales (La Sarre)

Côte-Nord, **Louise Tanguay** CLSC des Sept-Iles.

Courriel: comment s'abonner à la liste des intervenants communautaires, à celle des travailleurs sociaux et à celle des amis des CLSC

Il est facile de s'abonner gratuitement à une liste de distribution d'informations par courrier électronique reliant les intervenants communautaires des CLSC, à une autre concernant le travail social et à une troisième mettant en liens les amis des CLSC.

Si on n'aime pas ce qu'on reçoit, il est aussi facile de se désabonner.

Intervenants communautaires

Pour s'abonner à la liste des personnes qui s'intéressent à l'**action communautaire en CLSC** (plus de 200 personnes: des intervenants communautaires, des profs, des membres de groupes communautaires, etc.), il suffit d'aller sur le site du RQIIAC (<http://www.rqiiac.qc.ca>) pour avoir les consignes pour se brancher avec le serveur yahoo (voir en bas de la page d'accueil). L'adresse des envois des messages est rqiiac@yahoogroupes.fr On peut aussi s'inscrire en composant rqiiac-subscribe@yahoogroupes.fr

Travailleurs sociaux

Pour s'abonner à la **liste des travailleurs sociaux** (plus de 120 correspondants, des professeurs et des chercheurs en travail social, entre autres), on écrit à listserv@uquebec.ca et on inscrit **dans le corps du texte** (et non dans le sujet ou l'objet) sub travsoc (suivi de votre prénom et de votre nom). On se désabonne de la même façon en écrivant signoff travsoc (suivi de votre prénom et de votre nom). On peut écrire à tous les correspondants de cette liste en composant travsoc@uquebec.ca

Ces listes permettent de recevoir: des offres d'emploi, l'annonce de colloques, de nouvelles publications, des comptes rendus tout chauds d'événements, des analyses, etc. Elles permettent de demander une information et d'avoir une réponse rapide. C'est très convivial. Historiquement, la liste des amis des CLSC est la plus ancienne (plus de quatre ans), la liste des travailleurs sociaux est la deuxième et la liste en action communautaire est la dernière-née. Il y a des personnes qui sont abonnées à deux listes, d'autres aux trois. Si vous êtes abonnés à des listes qui vous envoient des messages redondants, il est facile de les supprimer: le titre est identique.

Amis des CLSC

Pour joindre la **liste des amis des CLSC** (environ 200 correspondants, des gestionnaires et des intervenants de CLSC, des personnes intéressées à la mission CLSC), on se rend sur le site http://www.groupes.yahoo.com/group/mission_clsc et on suit les consignes pour s'inscrire. On peut écrire aux abonnés à mission_clsc@yahoogroupes.fr

C'est Gilles Beauchamp du CLSC Hochelaga-Maisonneuve, courriel: gbeauchamp@ssss.gouv.qc.ca qui est le gestionnaire bénévole et tenace de ces trois listes.

Les onze Compagnons de route

À l'occasion de son trentième anniversaire, le Conseil du statut de la femme (CSF) a décerné le titre de "Compagnon de route" de la lutte des femmes à onze hommes. Les voici, par ordre alphabétique:

- Jacques Languirand, animateur de radio et écrivain,
- Alain Larue, maire de N.D. des Prairies et président du CRD de Lanaudière,
- Guy Lemire, d.g. du CRD d'Abitibi-Témiscamingue,



Les onze "compagnons de route"

- Robert Ayotte, intervenant de l'Accord Mauricie, ressource pour conjoints violents,
- Collectif d'hommes du Théâtre Parminou: Michel Cormier, Réjean Bérard et François Roux,
- Claude Courchesne, électricien à la Société de transport de Montréal et syndicaliste,
- Yvon Deschamps, humoriste,
- Martin Dufresne, du Collectif masculin contre le sexisme,
- Jacques Fournier, organisateur communautaire au CLSC Longueuil-Ouest,



Lise Payette et Jacques Fournier

- Henry Morgentaler, médecin,
- Jean-Claude Saint-Amant, historien et chercheur au Centre de recherche et d'intervention sur la réussite scolaire.

Le jury avait reçu 31 candidatures. Il était composé de Françoise David, Clairandrée Cauchy, Monique Simard, Christine Fréchette et Diane Lavallée, présidente du CSF. C'est Lise Payette, ancienne ministre de la Condition féminine, qui a remis les prix le samedi 24 mai, au Complexe Desjardins, avec beaucoup d'humour: elle a interviewé les compagnons, comme à l'époque d'"*Appelez-moi Lise*".

Donnez des nouvelles de votre région!

Racontez-nous où en sont vos projets...

***Date de tombée du prochain numéro
le 5 décembre 2003***

Abonnement à



Interaction communautaire

Prénom Nom

Institution

Adresse

Ville Code Postal

Tarifs

Étudiants (avec preuve):	1 an	15\$
	2 ans	25\$
Individus:	1 an	25\$
	2 ans	45\$
Organisme communautaire:	1 an	30\$
	2 ans	55\$
Établissement:	1 an	35\$
	2 ans	65\$
Outre-mer:	1 an	40\$
	2 ans	70\$

Encercler votre choix

retourner le paiement au:



Case postale 209
Succursale Rosemont
Montréal, Qc H1X 3B7

Adhésion au



Regroupement des intervenants et intervenantes en action communautaire en CLSC (RQIIAC)

Prénom Nom

Titre d'emploi

Institution

Adresse

Ville Code Postal

Tarifs

	Organisateur-trice communautaire	Travailleur-euse communautaire	Membre associé
Plein temps	75 \$	55 \$	55 \$
Temps partiel (21 h ou moins)	50 \$	40 \$	n.a.
Retraités-es	55 \$	40 \$	n.a.

Encercler votre choix

Inclut l'abonnement à Interaction communautaire.

Il est possible d'effectuer le paiement de son adhésion au RQIIAC en deux ou trois versements égaux.

Un reçu pour fins d'impôt (cotisation professionnelle) vous sera envoyé.

retourner le paiement au:



Case postale 209
Succursale Rosemont
Montréal, Qc H1X 3B7

Tisonner nos valeurs

par Jacques Fournier, agent d'information et organisateur communautaire CLSC Longueuil-Ouest

Comment travailler aux changements sociaux? Mais surtout, comment accepter que le changement prend du temps et que toutes et tous ne partagent pas la même vision?

Les militants, qu'ils soient sociaux-démocrates, souverainistes, féministes, écologistes, pacifistes, alter-mondialistes (pour un autre genre de mondialisation) ou autres, mettent généralement la barre haute. Ils souhaitent, pour le bien commun, que leurs idéaux progressent et aboutissent à des résultats concrets rapidement.

On peut s'interroger sur cette façon de voir. D'une part, il faut accepter que nos beaux-frères, pour prendre un exemple classique, ne donnent pas la même priorité que nous à la recherche du bien commun. Peut-être même ressemblent-ils aux personnes dont le cinéaste Denys Arcand faisait le portrait dans *"Le confort et l'indifférence"*, un film sur les lendemains désenchantés du référendum de 1980. D'autre part, pour ne pas se démobiliser, il faut quand même constamment "alimenter" les beaux-frères en question de nos propres préoccupations sociales. On ne peut agir que sur notre propre entourage, au sens large du terme.

À ce sujet, le philosophe français André Comte-Sponville aide à prendre du recul: pour lui, l'être humain ne doit pas avoir d'espoir, il ne doit pas entretenir d'attentes, ce qui fait qu'alors, il ne sera jamais déçu, que ce soit en amour, au chapitre du travail et au chapitre des idéaux.

Dans un livre intitulé *"L'amour, la solitude"* (Albin Michel, réédition 2000), Comte-Sponville dit que la leçon la plus claire de la vie, c'est que toute espérance est toujours déçue. Souvent, l'espérance n'est pas satisfaite et c'est frustrant. Mais il arrive aussi qu'une espérance soit déçue parce qu'elle a été satisfaite. La satisfaction de cette espérance échoue à nous donner le bonheur que nous en attendions. Nous ne sommes heureux que dans ces moments de grâce où nous n'espérons

rien. Nous n'avons de bonheur qu'à la hauteur du désespoir que nous sommes capables de supporter.

Un autre écueil à éviter: la monomanie. Si on a à coeur plusieurs causes, et non pas une seule, il est plus facile de supporter les reculs ou les stagnations car pendant ce temps, d'autres causes progressent, imperceptiblement ou modestement.

Je participe avec intérêt et concrètement à la démarche du Collectif D'abord solidaires, lancé par Françoise David et autres militantes. Il y a là une perspective de repolitisation de la société, une vision de partage de la recherche du bien commun. Ce n'est pas vrai que "chacun a sa définition du bien commun" et que chacun doit en conséquence rentrer dans ses terres avec sa petite définition relativiste et se croiser les bras. Nous devons faire **un effort collectif de définition** de ce bien commun, échanger, faire des compromis, s'ouvrir aux idées des autres. C'est cela la démocratie.

Les jours d'optimisme, on peut penser que nous allons atteindre, à un moment donné, une masse critique de personnes (combien de personnes? cela varie selon l'enjeu) qui vont faire pencher la balance, sur l'une ou l'autre question sociale. C'est ce qui s'est produit dans le passé et c'est ainsi que nos sociétés ont évolué: l'esclavage a été aboli, les femmes (pas partout) ont

gagné la liberté d'avoir ou pas un enfant, etc. Ces victoires donnent une perspective... à défaut de donner de l'espoir.

Les romans du Tchèque Milan Kundera sont de pures délices. Mais il est difficile de partager sa vision globale que l'on peut résumer ainsi: *"Que faire dès lors que toute lutte est vaine?"* (François Ricard, *Le dernier après-midi d'Agnès*, essai sur l'oeuvre de Milan Kundera, Gallimard, 2003). Même si nous ne savons jamais avec certitude si nos actes sont vraiment

porteurs de sens, ou du sens qu'on leur prête, ils ne sont pas systématiquement risibles et dérisoires pour autant. Dans *"Le livre du rire et de l'oubli"*, Kundera écrit: *"Il suffisait de si peu, de si infiniment peu, pour se retrouver de l'autre côté de la frontière au-delà de laquelle rien n'avait de sens: l'amour, les convictions, la foi, l'Histoire. Tout le mystère de la vie humaine tenait au fait qu'elle se déroule à proximité immédiate et même au contact direct de cette frontière, qu'elle n'en est pas séparée par des kilomètres, mais à peine par un millimètre"*.

Tout en tenant compte avec modestie de cette invitation pressante à la circonspection que nous fait Kundera, nous devons nous arc-bouter à nos valeurs de solidarité pour en tirer l'énergie favorisant l'élaboration de projets et le passage à l'action. S'engager sans espoir ne veut pas dire: s'engager pour rien, vainement.

Dans le film *"Les invasions barbares"*, le personnage principal, incarné par Rémy Girard, ne dit-il pas, au soir de sa vie, que le plus important, c'est la recherche du sens?

Il faut y aller au jour le jour, patiemment. Si on veut militer à long terme, humblement, inlassablement, cela ouvre des horizons. La repolitisation, c'est comme un feu de camp: il faut constamment ajouter du bois et tisonner.

(Paru dans le Devoir du 29 mai 2003)

